
faction au Canada, celui-ci ayant coparrainé depuis longtemps les résolutions de l'ONU sur la question. Bien que nous soyons déçus de ce que les entretiens entre le Royaume-Uni, Belize et le Guatemala n'aient pas permis de résoudre toutes les questions en suspens, nous sommes par contre encouragés de constater que toutes les parties ont pris le ferme engagement de promouvoir la paix dans la région, ce qui doit englober un accord définitif sur Belize. Nous sommes confiants que les gouvernements de Belize et du Guatemala régleront entre eux les questions de façon pacifique et durable.

L'Afrique du Sud

Mais si l'indépendance de Belize est un événement qu'il convient de célébrer, il est vraiment déprimant de revoir encore une fois à l'ordre du jour de cette assemblée les mêmes questions, touchant l'Afrique australe, sur lesquelles l'Organisation se prononce depuis des décennies. Je mentionnais auparavant la dynamique du changement dans les affaires humaines et la futilité de résister à la volonté de l'homme de déterminer son propre avenir. Mais, en 1981, la résistance au changement s'est intensifiée en Afrique du Sud. Je suis convaincu que justice sera faite aux victimes du racisme dans ce pays, car la majorité est privée de sa dignité au mépris de l'humanité entière. Je comprends l'impatience de ceux qui répugnent à l'idée d'avoir à composer avec le régime oppressif de l'apartheid pour une autre génération ou pour une ou deux décennies encore. Mais je conseille la sagesse dans le choix des méthodes visant à promouvoir la liberté pour ces populations, car nous ne devons pas permettre que des divergences quant aux moyens affaiblissent notre objectif commun.

En Namibie, c'est encore l'intransigeance du gouvernement sud-africain qui reste le seul obstacle à un règlement négocié. Notre unique objectif est de permettre au peuple namibien d'obtenir enfin son indépendance et le droit à des élections libres et équitables auxquelles tous les Namibiens pourront participer sous la supervision de l'ONU. Le Canada appuie sans réserve la résolution 435 du Conseil de sécurité ainsi que le plan de règlement de l'ONU. Nous avons en outre été actifs, notamment au sein du Groupe de contact et dans nos rapports avec les États africains, dans la recherche de moyens pour atteindre cet objectif.

Le Moyen-Orient

Le Moyen-Orient connaît lui aussi ses conflits, au centre desquels se retrouve le différend israélo-arabe, aussi ancien que l'ONU elle-même. Nous ne pouvons pas tarder davantage de progresser vers un règlement négocié de ce conflit vieux de plusieurs générations. Toutes les parties intéressées doivent participer à ce règlement, les peuples israélien et palestinien ayant tous deux des droits et des préoccupations légitimes dont il faut tenir compte. Le besoin d'Israël d'assurer sa sécurité, d'avoir des frontières reconnues et d'être pleinement accepté par ses voisins ne peut être satisfait que dans un cadre politique, et non militaire. Il en est de même des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à un foyer national à l'intérieur d'un territoire clairement limité, soit la Cisjordanie et la bande de Gaza.

Je prie donc instamment toutes les parties concernées de faire l'effort de volonté et de sagesse qui leur permettra de prendre les décisions difficiles qui s'imposent. Il s'agit avant tout, et de toute urgence, de prendre des mesures pour assurer que le Moyen-Orient restera une région exempte d'armes nucléaires.